



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ADAGE 5.0 - Guide pass Culture

*Direction **GE**nérale de l'**E**nseignement **SCO**laire – DGESCO - Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*

*Direction des **S**ystèmes d'**I**nformation – DSI - Rectorat de Versailles*

SAS pass Culture

Application Dédiée A la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle

Préambule

L'application ADAGE (Application Dédicée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle), ouverte à l'ensemble de la communauté éducative, constitue un outil de diagnostic et de pilotage sur temps scolaire de l'éducation artistique et culturelle à toutes les échelles territoriales. ADAGE donne en effet accès à une photographie du parcours d'éducation artistique et culturelle dans les académies et favorise ainsi la mise en place de politiques territoriales conjointes et concertées.

Outil de gestion et de recensement, elle permet de générer un appel à projets cadre et de recenser l'ensemble des actions menées dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

Outil de formation et d'information, elle donne à voir l'ensemble des cadres institutionnels et territoriaux dans lesquels s'inscrivent les dispositifs proposés à la communauté éducative et donne accès aux textes de référence et documents ressource qui permettent une meilleure connaissance et diffusion des problématiques relatives à l'EAC.

Outil de coopération, elle permet de formaliser le volet culturel des projets d'école et d'établissement, de favoriser la circulation des informations, la mise en place de projets inter degrés, inter établissements et de contribuer ainsi aux dynamiques territoriales et à la valorisation du travail mené par les équipes pédagogiques et partenariales.

Le pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture qui vise le renforcement et la diversification des pratiques culturelles de jeunes. Ce dispositif permet d'octroyer l'accès, l'année des 18 ans, à une application dotée de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon des propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.). Le 21 mai 2021, le Président de la République a annoncé l'ouverture d'un pass Culture applicable aux collégiens dès la classe de 4^{ème} et aux lycéens. Il est le résultat de l'association entre les ministères en charge de l'éducation nationale et de la culture.

Ce pass Culture scolaire est un dispositif majeur et innovant en matière d'EAC. Il permet aux équipes pédagogiques de financer des actions d'EAC pour leurs classes, de la 4^e à la terminale et de contribuer à la construction d'un parcours d'EAC cohérent pour chaque jeune, avec pour objectif à terme une participation autonome éclairée à la vie artistique et culturelle. Les établissements scolaires procèdent à la réservation, le suivi et la gestion des propositions collectives pass Culture grâce à l'application ADAGE.

Les dotations de la part collective du « pass Culture » sont calculées, pour chaque établissement, au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque niveau d'enseignement concerné à partir du montant par élève indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Collège		CAP	Lycée		
Niveau de classe	4 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	Seconde	1 ^{ère}	Terminale
Montant par élève	25 euros	25 euros	30 euros	30 euros	20 euros	20 euros

Ce document s'adresse aux **chefs d'établissement** et aux **rédacteurs de projets**.

Versions

Version	Date	Auteur	Modification	Validation	date
4.0	23/12/2021	DSI Versailles	Ouverture des offres pass Culture dans ADAGE	DSI Versailles	12/2021
4.0.3	21/01/2022	DSI Versailles	MAJ courriels envoyés	DSI Versailles	01/2022
4.1	25/02/2022	DSI Versailles	MAJ des copies d'écran pour l'accès aux offres pass Culture et la préservation	DSI Versailles	02/2022
4.2	30/03/2022	DSI Versailles	Pas de modification de ce guide	DSI Versailles	03/2022
4.4	29/06/2022	DSI Versailles	MAJ copie écran fiche partenaire culturel	DSI Versailles	06/2022
4.5	29/09/2022	DSI Versailles	MAJ fiche partenaire culturel	DSI Versailles	09/2022
4.5	09/01/2023	DSI Versailles	Réordonnement du chapitre 4 et ajout de la section 4.5 Validation de la préservation	DSI Versailles	09/2022
5.0	31/03/2023	DSI Versailles	MAJ des références aux menus suite à la montée de version 5.0 et des messages types	DSI Versailles	03/2023

Table des matières

1	Profils et accès	5
1.1	Chef d'établissement	5
1.2	Rédacteur de projets	5
2	Interactions ADAGE / pass Culture	5
2.1	Détail des accès dans ADAGE.....	5
2.1.1	Tous profils.....	5
2.1.2	Rédacteur de projet.....	5
2.1.3	Chef d'établissement	5
3	Prérequis.....	6
3.1	Rédacteur de projet.....	6
3.1.1	Devenir « rédacteur de projet ».	6
4	Accès aux offres pass Culture dans ADAGE	6
4.1	Pass Culture > Partenaires culturels	6
4.1.1	Recherche d'un partenaire	6
4.1.2	Mode cartographie	7
4.1.3	Mode liste	7
4.2	Pass Culture > Offres pass Culture.....	8
4.3	Préservation d'une offre pass Culture.....	9
4.4	Association d'une offre pass Culture à un projet	10
4.4.1	Constitution des groupes-classes	10
4.4.1.1	Classes éligibles.....	11
4.4.1.2	Exemple de constitution de groupes-classes.....	12

4.4.2	Appel à projets	12
4.4.3	Recensement	13
4.5	Validation de la préservation	14
4.6	Annulation d'une préservation	15
4.7	Suppression d'un projet avec une offre pass Culture associée	17
4.7.1	Exemple de suppression d'un enseignement artistique avec des actions pass Culture associées	17
4.8	Annulation d'un projet avec une offre pass Culture associée	18
5	Suivi des actions pass Culture	19
5.1	Présentation	19
5.1.1	Détail d'affichage d'une action pass Culture	20
5.1.1.1	Iconographie	20
5.2	Suivi budgétaire	21
5.2.1	Budget prévisionnel	21
5.2.2	Budget définitif	21
5.3	Détail des statuts et actions possibles dans ADAGE pour une offre pass Culture	21
5.3.1	Préserver	21
5.3.2	Réserver	22
5.3.2.1	Cas des actions pass Culture non associées à un projet	22
5.3.3	Annulation par l'établissement	23
5.3.4	Consummé	23
5.3.5	Annulé par le partenaire	24
5.3.6	Détacher une action	25

Annexes

A.	Mon compte	26
A.A.	Demande d'accès	26
A.B.	Décision du gestionnaire	27
B.	Menu Etablissement > Utilisateurs	27
B.A.	Ajout d'un utilisateur	28

1 Profils et accès

1.1 Chef d'établissement

Ce profil est attribué de droit aux personnels identifiés comme personnels de direction dans l'annuaire académique.

Accès en **écriture** :

- Préréservation d'une offre
- Ajouter/supprimer une ou plusieurs actions pass Culture aux projets dans le volet culturel du projet d'établissement.
- Suivi pass Culture
 - Réserver une offre.
 - Annuler une offre.
 - Détacher une offre d'un projet.

Accès en **lecture** :

- Consultation des offres pass Culture.

1.2 Rédacteur de projets

Ce profil est attribué par un chef d'établissement à l'un des personnels de l'établissement scolaire ou bien il faut en faire la demande via « **Mon compte** » ([voir annexe A de ce guide](#)).

Accès en **écriture** :

- Préréservation d'une offre
- Ajouter/supprimer une ou plusieurs actions pass Culture aux projets dans le volet culturel du projet d'établissement.

Accès en **lecture** :

- Suivi pass Culture
- Consultation des offres pass Culture.

2 Interactions ADAGE / pass Culture

2.1 Détail des accès dans ADAGE

2.1.1 Tous profils

Tout utilisateur ayant accès à **ADAGE**, peut consulter la liste des offres pass Culture :

- Depuis l'annuaire et la cartographie des partenaires culturels, menu « [pass Culture > Partenaires culturels](#) ».
- Depuis le moteur de recherche pass Culture, menu « [pass Culture > Offres pass Culture](#) ».

2.1.2 Rédacteur de projet

En plus des actions citées ci-dessus, avec un profil « **rédacteur de projet** », l'utilisateur peut dans ADAGE :

- « **Préserver** » une offre pass Culture ;
- Associer cette offre à un projet (enseignement artistique, projet lié à un dispositif, projet à l'initiative de l'établissement) dans le volet culturel du projet d'établissement.

Le rédacteur de projet ne peut associer **que les offres qui ont été préréservées par les rédacteurs de projet de l'établissement ou le chef d'établissement** et uniquement dans **l'établissement associé à son profil de rédacteur** (certains personnels sont « rédacteur de projet » dans plusieurs établissements scolaires).

2.1.3 Chef d'établissement

En plus des actions possibles pour les rédacteurs de projets, les « **chefs d'établissement** » peuvent, dans **ADAGE**, **gérer le budget et les statuts des offres** dans la page « **Suivi pass Culture** » (menu « **pass Culture** »), pour plus de détail [voir la section « Suivi des actions pass Culture » de ce guide](#).

3 Prérequis

3.1 Rédacteur de projet

Afin de pouvoir « **préserver** » une offre pass Culture dans **ADAGE** et pour pouvoir l'associer à un projet, si vous n'êtes pas « **chef d'établissement** » alors **vous devez être rédacteur de projet** pour l'établissement pour lequel vous voulez faire la préservation.

3.1.1 Devenir « rédacteur de projet ».

Pour devenir rédacteur de projet pour un établissement, vous devez en faire la demande via le menu « **Mon compte** » dans l'application **ADAGE** ([voir annexe « Mon Compte » de ce guide](#)).

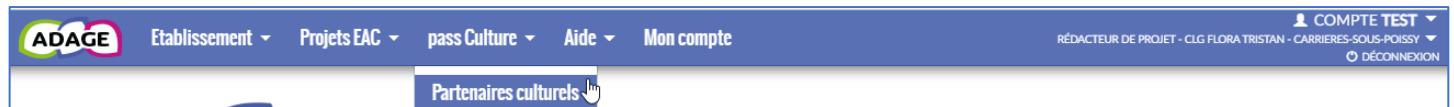
Il est aussi possible que le « **chef d'établissement** » attribue ce profil directement à un personnel de son établissement ou à une personne externe ([voir annexe « Menu Etablissement > Utilisateurs » de ce guide](#)).

4 Accès aux offres pass Culture dans ADAGE

Pour consulter les offres éligibles à la part collective du pass Culture, l'utilisateur peut :

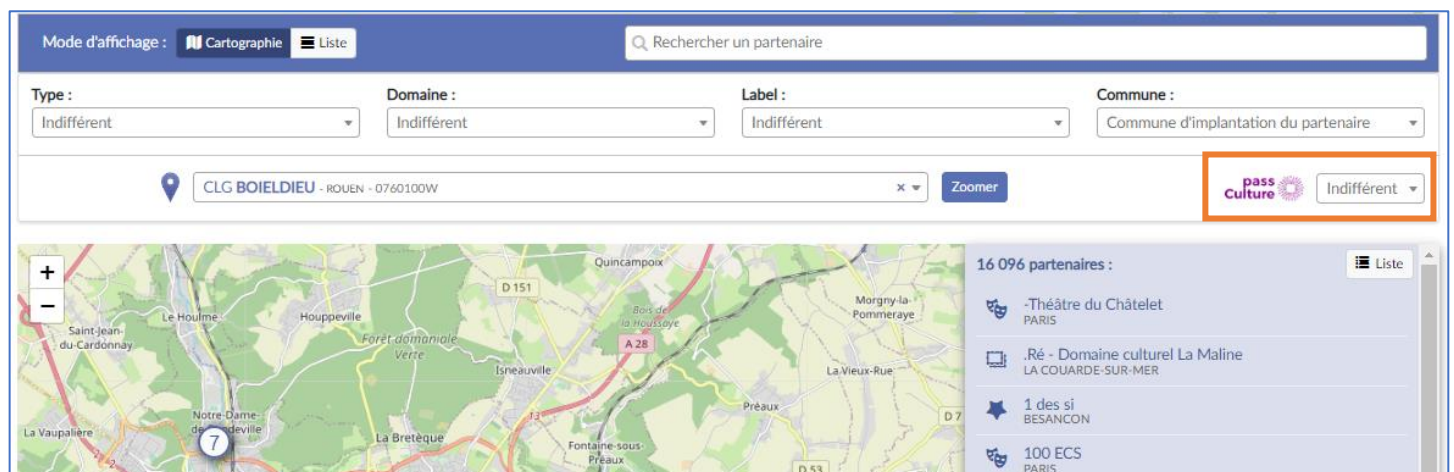
- Consulter l'annuaire et la cartographie des partenaires culturels : « [pass Culture > Partenaires culturels](#) ».
- Consulter le moteur de recherche des offres pass Culture : « [pass Culture > Offres pass Culture](#) ».

4.1 Pass Culture > Partenaires culturels

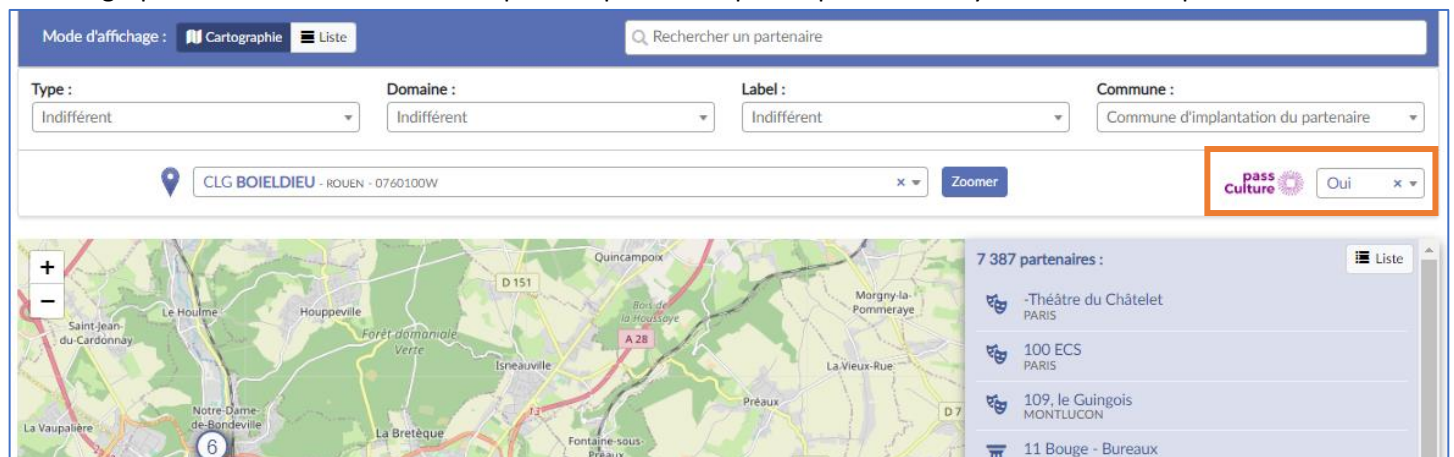


4.1.1 Recherche d'un partenaire

Pour trouver les partenaires en lien avec pass Culture, l'utilisateur sélectionne la valeur « **Oui** » dans le filtre « **pass Culture** ».

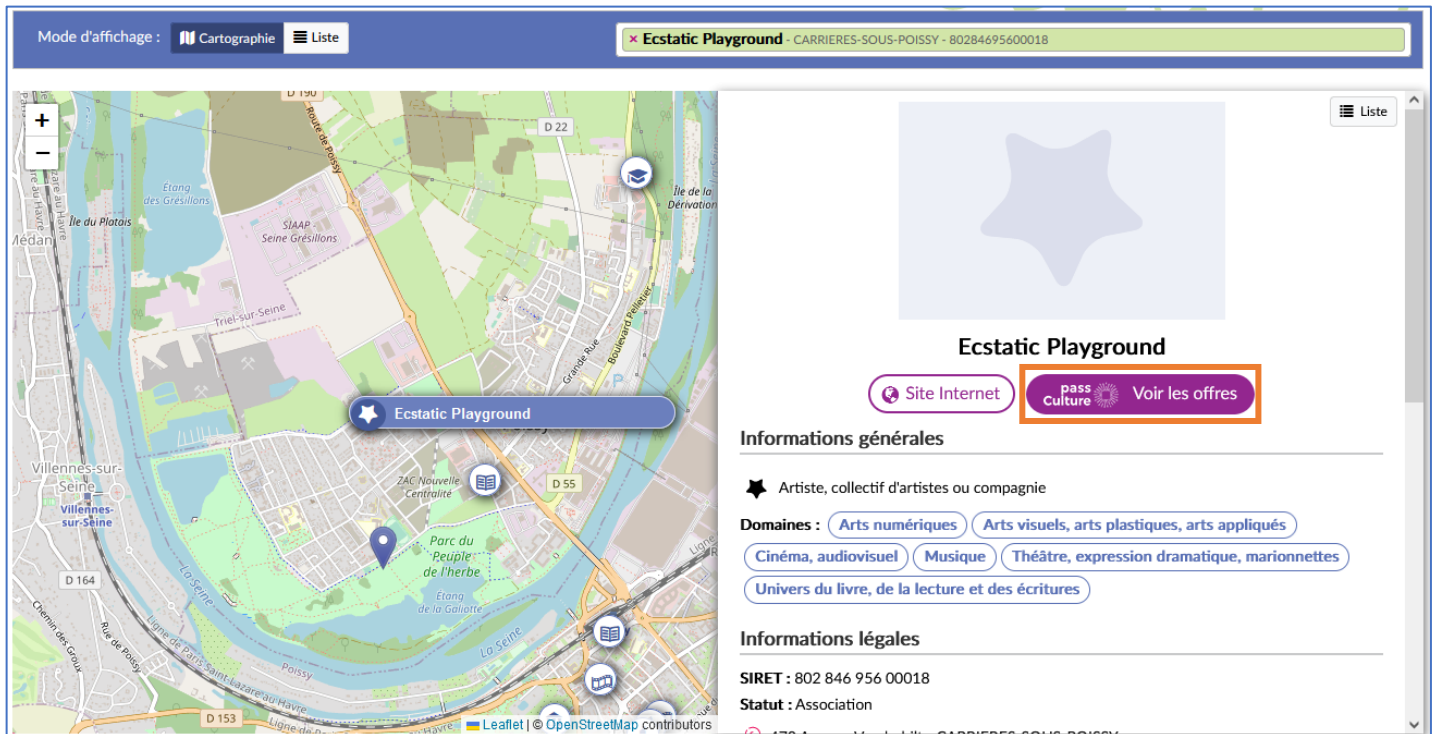


La cartographie et la liste sont rafraichies pour ne présenter que les partenaires synchronisés avec pass Culture.



Pour accéder aux offres d'un partenaire, l'utilisateur clique sur le lien disponible dans sa fiche.

4.1.2 Mode cartographie



Mode d'affichage : **Cartographie** Liste

Ecstatic Playground - CARRIERES-SOUS-POISSY - 80284695600018

Ecstatic Playground

Site Internet **pass Culture** Voir les offres

Informations générales

★ Artiste, collectif d'artistes ou compagnie

Domaines : Arts numériques Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués
Cinéma, audiovisuel Musique Théâtre, expression dramatique, marionnettes
Univers du livre, de la lecture et des écritures

Informations légales

SIRET : 802 846 956 00018
Statut : Association

Présentation de la fiche d'un partenaire en mode cartographie.

4.1.3 Mode liste



Mode d'affichage : **Cartographie** Liste

Musée des Beaux-Arts de Dole - DOLE - 21390198600017

Musée des Beaux-Arts de Dole

Site Internet **pass Culture** Voir les offres

Informations générales

🏛 Musée, domaine ou monument

Le musée des Beaux-Arts de Dole a aujourd'hui plus de 200 ans, son histoire très riche lui permet de disposer de collections importantes et diversifiées : archéologie, arts ancien et contemporain. L'approche pluridisciplinaire du musée permet une

Domaines : Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués Cinéma, audiovisuel Musique
Patrimoine, mémoire, archéologie Théâtre, expression dramatique, marionnettes

Réseau des partenaires culturels

- Conservatoire à Rayonnement Départemental musique et danse de Dole - DOLE
- Maison des Jeunes et de la Culture de Dole - DOLE
- Médiathèque du Grand Dole - DOLE

Projets ADAGE :

Projet d'éducation artistique et culturelle
Projet de démonstration

Voir tous les projets

Informations légales

SIRET : 213 901 986 00017
Statut : Établissement public
85 Rue des Arènes - DOLE (039)

Informations pratiques

Contact : 0384797866

Accessibilité :

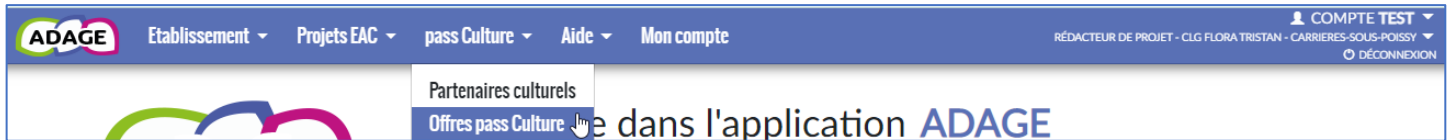
Handicap auditif Handicap mental Handicap moteur

Mobilité et territoire cible :

Dans les locaux du partenaire culturel

Présentation de la fiche d'un partenaire en mode Liste.

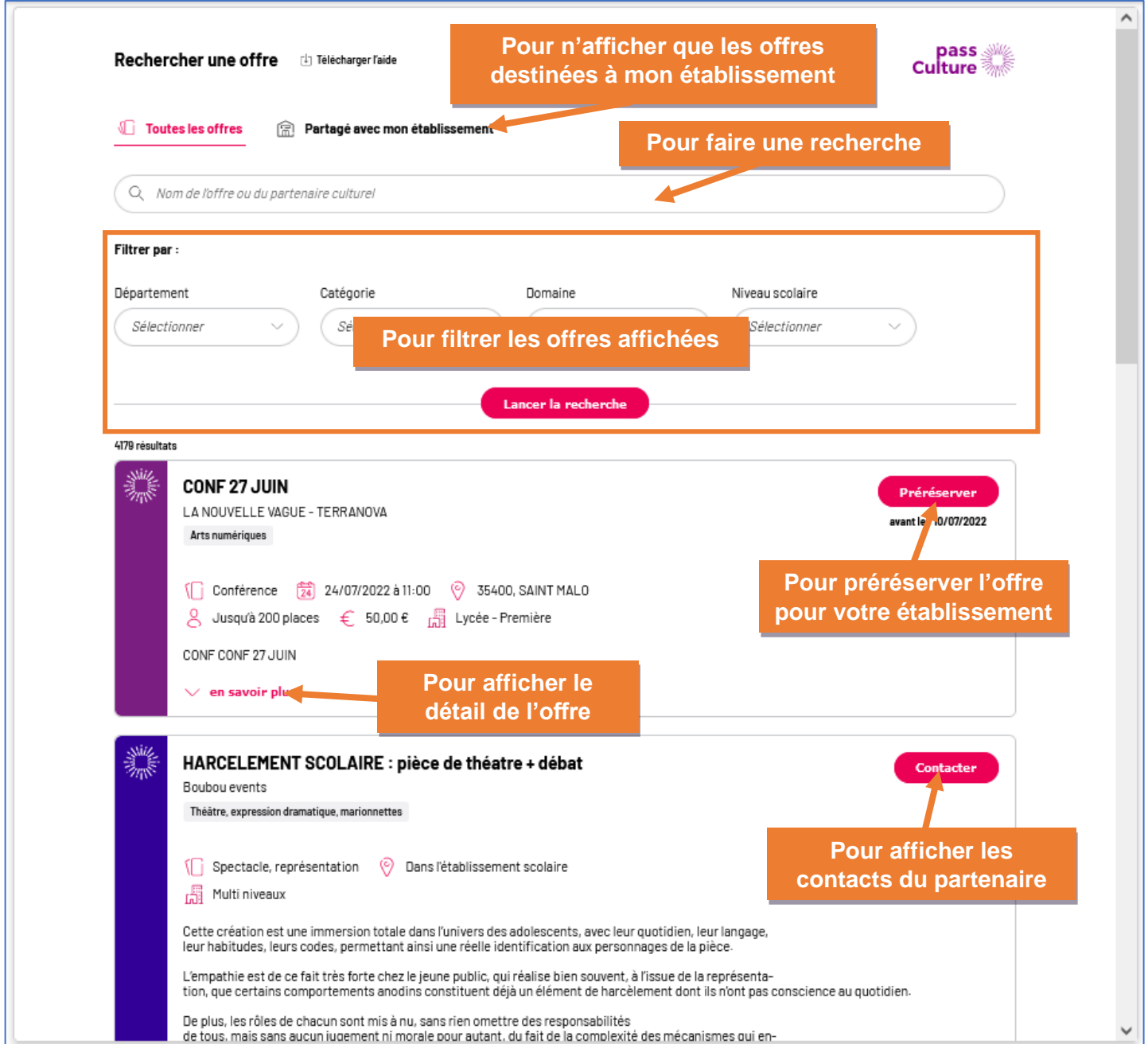
4.2 Pass Culture > Offres pass Culture



Partenaires culturels
Offres pass Culture

Recherche dans l'application ADAGE

Depuis la page « **Offres pass Culture** », l'utilisateur consulte toutes les offres éligibles à la part collective du pass Culture.



Rechercher une offre Télécharger l'aide

pass Culture

Toutes les offres Partagé avec mon établissement

Nom de l'offre ou du partenaire culturel

Filtrer par :

Département Sélectionner ▼ Catégorie Sélectionner ▼ Domaine Sélectionner ▼ Niveau scolaire Sélectionner ▼

Lancer la recherche

4179 résultats

CONF 27 JUIN
LA NOUVELLE VAGUE - TERRANOVA
Arts numériques

Conférence 24 24/07/2022 à 11:00 35400, SAINT MALO
Jusqu'à 200 places € 50,00 € Lycée - Première

CONF CONF 27 JUIN

[en savoir plus](#)

Préserver avant le 10/07/2022

Pour afficher le détail de l'offre

Pour préserver l'offre pour votre établissement

HARCELEMENT SCOLAIRE : pièce de théâtre + débat
Boubou events
Théâtre, expression dramatique, marionnettes

Spectacle, représentation Dans l'établissement scolaire
Multi niveaux

Cette création est une immersion totale dans l'univers des adolescents, avec leur quotidien, leur langage, leur habitudes, leurs codes, permettant ainsi une réelle identification aux personnages de la pièce.

L'empathie est de ce fait très forte chez le jeune public, qui réalise bien souvent, à l'issue de la représentation, que certains comportements anodins constituent déjà un élément de harcèlement dont ils n'ont pas conscience au quotidien.

De plus, les rôles de chacun sont mis à nu, sans rien omettre des responsabilités de tous, mais sans aucun jugement ni morale pour autant, du fait de la complexité des mécanismes qui en-

Contacter

Pour afficher les contacts du partenaire

Présentation du moteur de recherche pass Culture.

La recherche se fait par mots-clés.

Un partenaire culturel peut associer directement une offre à un établissement. Dans ce cas, cette offre apparaît dans l'onglet « **Partagé avec mon établissement** ».

Le bouton « **Préserver** » n'est disponible que pour les profils « **rédacteur de projet** » et « **chef d'établissement** ».

4.3 Préréservation d'une offre pass Culture

Les rédacteurs de projet et les chefs d'établissement sélectionnent une offre et l'associent à leur établissement scolaire en cliquant sur le bouton « **Préréserver** » de l'offre.



Explorer la nature au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse
Opéra Royal de Versailles - Le Petit Rintintin Management 2

Préréserver

avant le 31/09/2022

Un message s'affiche pour prévenir l'utilisateur qu'il **doit** associer cette offre pass Culture dans le Recensement pour qu'ensuite le chef d'établissement puisse réserver cette offre ([voir section « Réserver » de ce guide](#)).



Êtes-vous sûr de vouloir préréserver ?

Si oui, une fois votre préréservation confirmée :

- 1) Rattachez votre préréservation à un projet :** pour cela rendez-vous sous la rubrique **Recensement**, puis cliquez sur **Recenser** pour créer un projet et rattacher votre préréservation à votre nouveau projet ou à un projet existant.
- 2) Votre chef d'établissement pourra alors confirmer la préréservation.**

Fermer

Préréserver

L'offre est ensuite affichée avec le statut « **Préréservé** » dans la page.



Explorer la nature au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse
Opéra Royal de Versailles - Le Petit Rintintin Management 2

⌘ Préréservé

L'utilisateur **doit** associer l'offre pass Culture à un projet de l'appel à projets, un enseignement artistique, un projet d'éducation artistique et culturelle, une action culturelle ou un événement culturel ([voir section « Association d'une offre pass Culture à un projet » de ce guide](#)).

L'offre pass Culture est aussi visible dans le « **Suivi pass Culture** » de l'établissement (voir [section « Suivi des actions pass Culture » de ce guide](#)).

Un courriel d'information est envoyé au chef d'établissement au moment de la préréservation, le rédacteur de projet ayant fait la préréservation est en copie (voir exemple ci-après).

Sujet du courriel : Nouvelle préservation pass Culture sur votre établissement : Titre de l'offre

Madame, Monsieur,

Une offre pass Culture **vient d'être préservée** pour votre établissement.
Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à cette offre.

Détail de l'offre :

Numéro de réservation : 152
Titre : offer 39 pour eac_rejected interventionArea 56
Partenaire culturel : real_venue 1 eac_rejected
Date : le 27/05/23 à 18:04

Nombre de places : 25
Prix : 100 €

Préservée par **M. COMPTE TEST**

Contact partenaire culturel :

Téléphone : +33199006328
Courriel : collectiveofferfactory+contact@example.com

Attention !

Cette action pass Culture doit d'abord être associée à un enseignement artistique, un projet, une action ou un événement culturel dans ADAGE (recensement).
Vous pourrez ensuite confirmer la réservation.

Vous avez jusqu'au **27/05/23 à 17:04** pour confirmer cette réservation. Dans le cas contraire, elle sera automatiquement annulée.

Retrouvez toutes les informations concernant cette préservation sur votre page de suivi pass Culture au sein de l'application ADAGE.

Bien cordialement,
L'équipe ADAGE

Ceci est un message automatique généré par l'application ADAGE. Merci de ne pas y répondre.

Courriel de démonstration.

4.4 Association d'une offre pass Culture à un projet

ATTENTION : une offre pass Culture ne peut être associée qu'à un seul projet pour un même établissement et elle DOIT être associée à un projet pour pouvoir être réservée.

Une offre pass Culture ne peut être associée à un projet que par un rédacteur de projet ou par le chef de l'établissement pour lequel elle a été préservée.

4.4.1 Constitution des groupes-classes

Lors de la saisie des groupes-classes dans un projet ou une action, il faut renseigner **séparément** les « élèves-bénéficiaires-du-pass » des autres élèves associés au même projet ou action mais ne bénéficiant pas du pass Culture.

Ils doivent être renseignés **dans le même projet mais dans des groupes-classes différents**.

En effet, seuls les groupes-classes ne contenant **QUE** des élèves éligibles aux actions pass Culture pourront être associés à ces offres. Les groupes-classes « mixtes » (contenant au moins un élève d'un niveau non éligible) ne seront pas visibles.

4.4.1.1 Classes éligibles

Rappel : seules les classes de la 4^{ème} à la terminale ou de niveau équivalent (voir tableau ci-dessous) peuvent être associées à des actions pass Culture.

Mef Bcp 4	Libelle Mef 4	MEF4 Lib L	Code DGESCO_GPE1	Code DGESCO_GPE2
2114	4EME AES	4EME D'AIDE ET DE SOUTIEN	Collège	Autres
2115	4EMES GENE	4EMES GENE (nc 4E AES)	Collège	4EMES GENE
2116	3EMES GENE	3EMES GENERALES	Collège	3EMES GENE
2117	3EME INSERT	3EME D'INSERTION	Collège	Autres
2211	2NDE G&T-BT	2NDE GENE & TECHNO YC BT	Lycée pré-bac	2NDE G&T-BT
2212	1ERE G&T-BT	1ERE GENE & TECHNO YC BT	Lycée pré-bac	1ERE G&T-BT
2213	TERM G&T-BT	TERMINALE GENE & TECHNO YC BT	Lycée pré-bac	TERM G&T-BT
2311	CAP 1 AN	CAP EN 1 AN	Lycée professionnel	CAP 1 AN
2320	CAP 2 ANS	CAP EN 2 ANS	Lycée professionnel	CAP EN 2 ANS
2321	1CAP2	CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	Lycée professionnel	1CAP2
2322	2CAP2	CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	Lycée professionnel	2CAP2
2330	CAP 3 ANS	CAP EN 3 ANS	Lycée professionnel	CAP EN 3 ANS
2331	1CAP3	CAP EN 3 ANS : 1ERE ANNEE	Lycée professionnel	1CAP3
2332	2CAP3	CAP EN 3 ANS : 2EME ANNEE	Lycée professionnel	1CAP3
2333	3CAP3	CAP EN 3 ANS : 3EME ANNEE	Lycée professionnel	3CAP3
2381	2NDE PRO3	BAC PRO 3 ANS : 2NDE PRO	Lycée professionnel	2NDE PRO3
2382	1ERE PRO3	BAC PRO 3 ANS : 1ERE PRO	Lycée professionnel	1ERE PRO3
2383	TERM PRO3	BAC PRO 3 ANS : TERMINALE PRO	Lycée professionnel	TERM PRO3
2433	4E SEGPA	4EME SEGPA	SEGPA	SEGPA
2434	3E SEGPA	3EME SEGPA	SEGPA	SEGPA

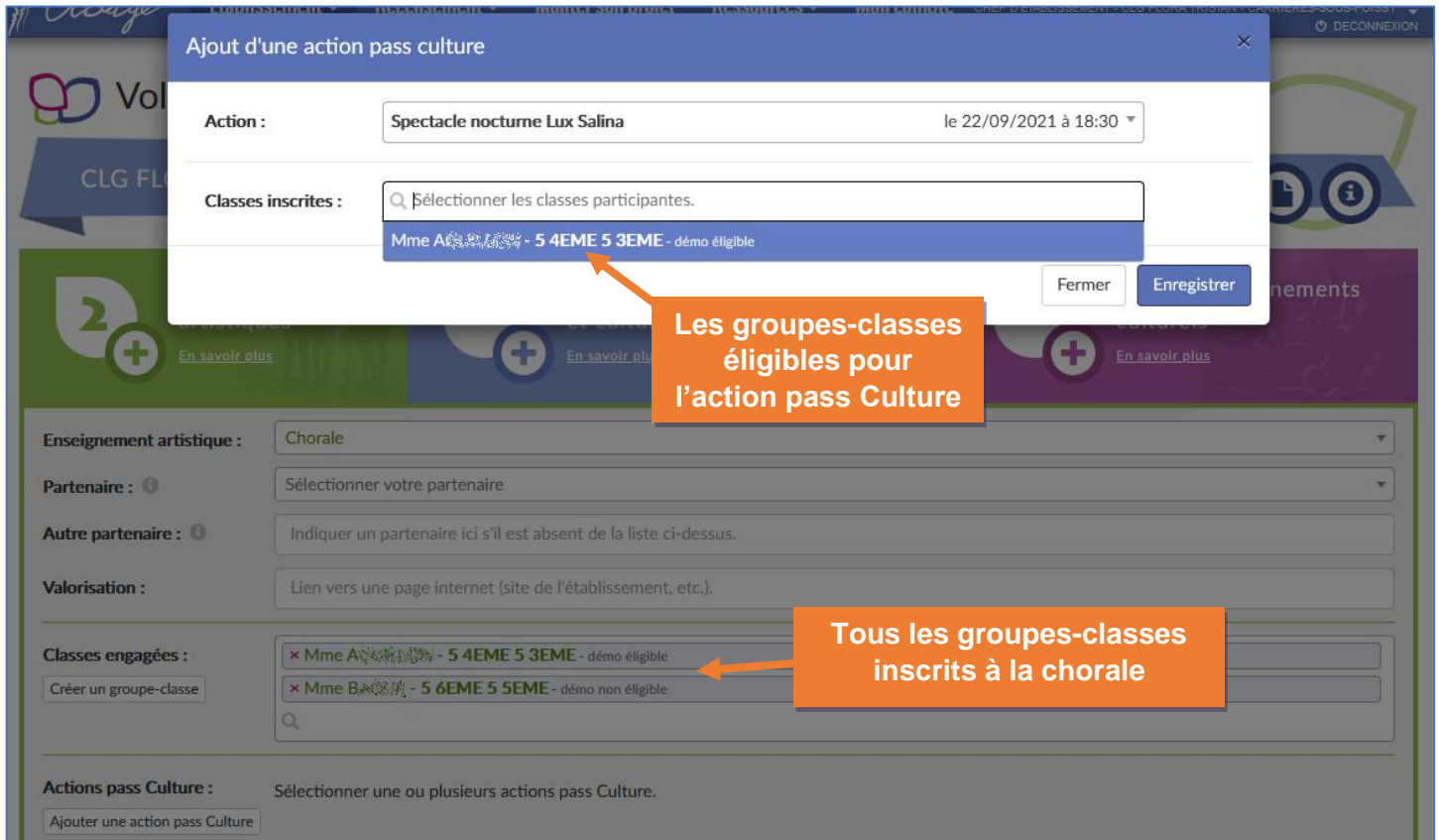
4.4.1.2 Exemple de constitution de groupes-classes.

Des 6èmes, des 5èmes, des 4èmes et des 3èmes participent à la chorale. Ils sont déclarés dans des groupes-classes différents sur le critère de l'accès au pass Culture :

- Mme A : les éligibles
- Mme B : les non-éligibles.

A l'ajout de l'offre pass Culture, ADAGE affiche uniquement les groupes-classes de niveaux éligibles au pass Culture. Ici, seul le groupe de Mme A est visible (voir copie d'écran ci-après).

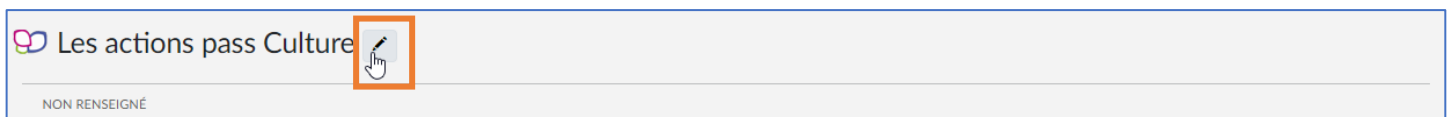
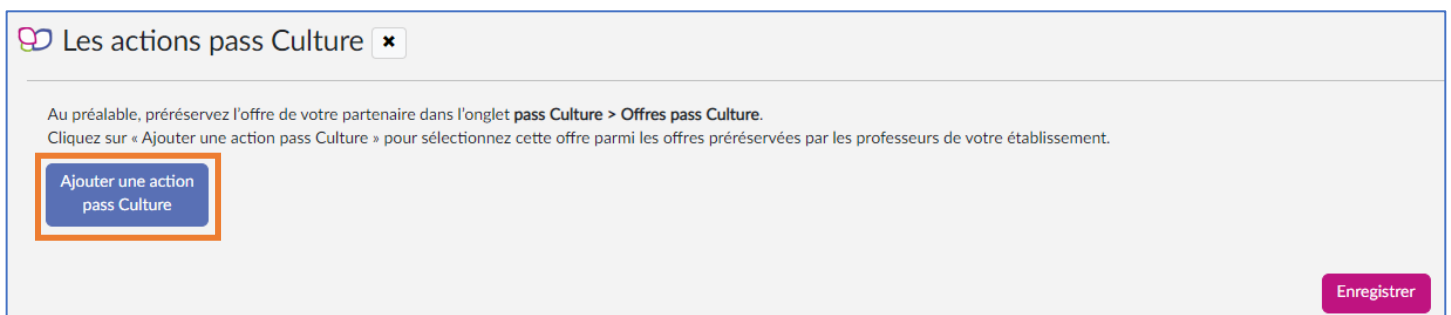
Le financement du stage pour les 6èmes et les 5èmes doit donc se faire par un autre biais.



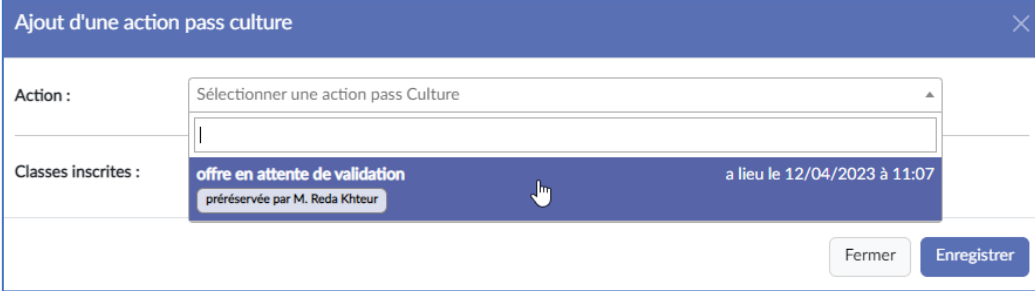
Exemple de présentation des groupes-classes pour les actions pass Culture.

4.4.2 Appel à projets

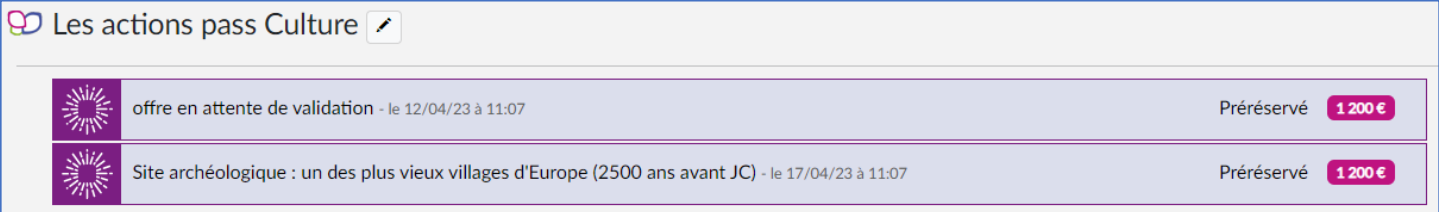
Dans le formulaire de saisie d'un appel à projets, pour renseigner l'étape « Les actions pass Culture », l'utilisateur clique sur le **crayon** pour modifier l'étape puis sur le bouton « **Ajouter une action pass Culture** ».

L'utilisateur doit sélectionner une « **action pass Culture** » parmi celles **qui ont été préservées pour l'établissement**. Puis l'utilisateur sélectionne un ou plusieurs **groupes-classes** parmi ceux **déjà inscrits au projet**. Enfin il clique sur le bouton « **Enregistrer** » pour valider l'ajout de l'action pass Culture.




Plusieurs actions pass Culture peuvent être ajoutées au votre projet.



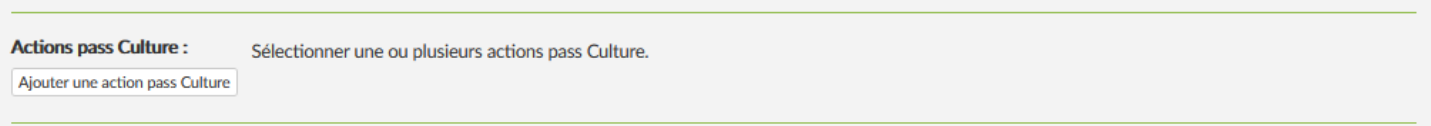
Exemple d'un projet avec plusieurs actions pass Culture associées.

A la publication des avis pour une campagne d'appel à projets, toute action pass Culture associée à un projet ayant reçu un **avis défavorable** sera **automatiquement détachée** du projet. C'est-à-dire qu'elle pourra être associée à un autre projet dans le volet culturel.

4.4.3 Recensement

Une offre pass Culture peut être ajoutée à n'importe quel projet saisi dans le volet culturel :

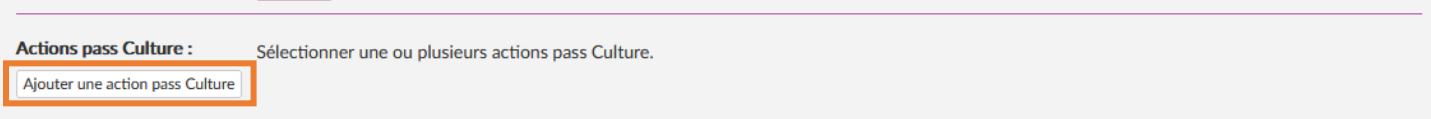
- Enseignements artistiques



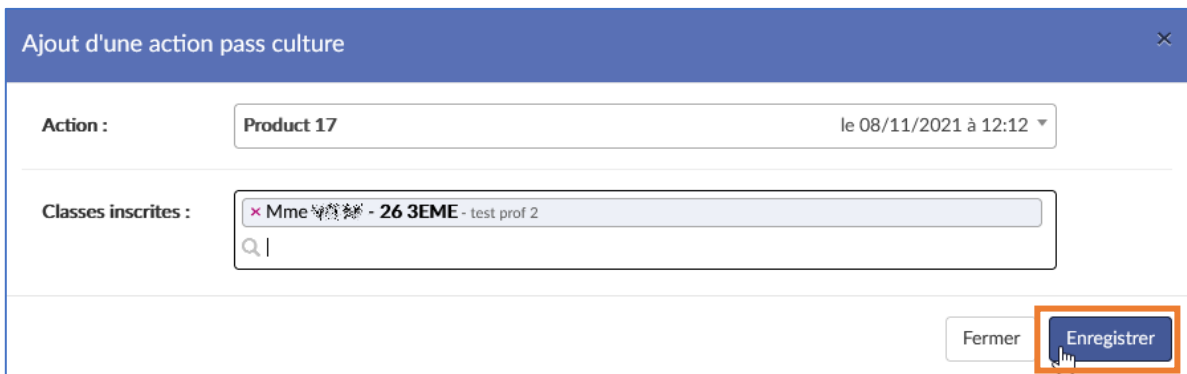
- Projets liés à un dispositif



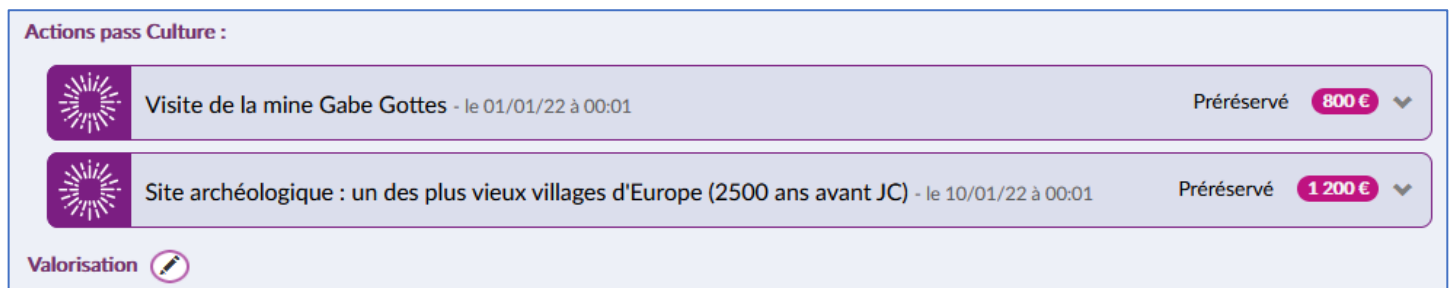
- Projets à l'initiative de l'établissement



L'utilisateur clique sur le bouton « **Ajouter une action pass Culture** », sélectionne une « **action pass Culture** » parmi celles **qui ont été préservées par les rédacteurs de projet ou le chef de l'établissement**. Puis l'utilisateur sélectionne un ou plusieurs **groupes-classes** parmi ceux déjà inscrits au projet ([voir section « Constitution des groupes-classes »](#)). Enfin l'utilisateur clique sur le bouton « **Enregistrer** » pour valider l'ajout de l'action pass Culture.

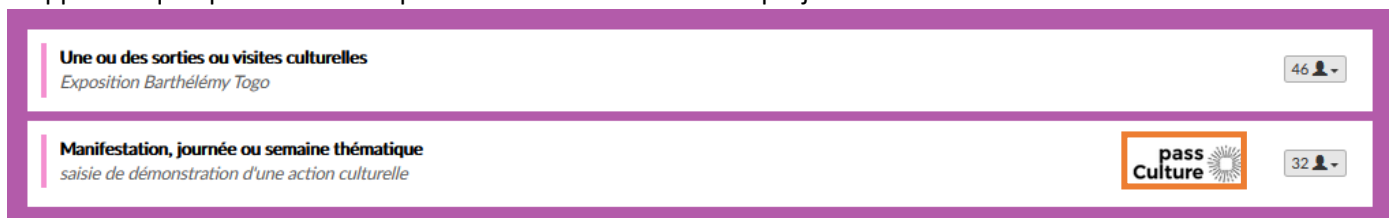


Plusieurs actions pass Culture peuvent être ajoutées au projet ou à l'action.



Exemple de visualisation d'actions pass Culture associées à une action culturelle du recensement – données de démonstration.

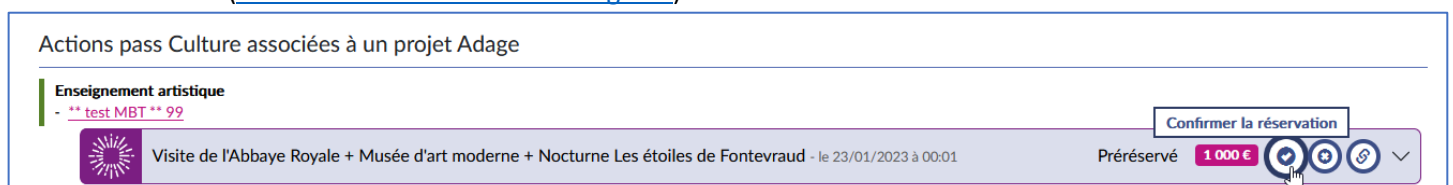
Un rappel indique quand une offre pass Culture est associée à un projet dans le volet culturel.



4.5 Validation de la préservation

Utilisation du crédit alloué aux offres pass Culture : une offre pass Culture doit obligatoirement être **validée avant la date limite de confirmation** affichée dans l'offre. Cette étape est indispensable à la mise en paiement de l'activité auprès de l'acteur culturel. Il n'est pas possible de valider une offre à posteriori. Les actions ayant été menées sans validation préalable des offres par le chef d'établissement ne pourront pas être financées par les crédits du pass Culture. Dans ce cas, les offreurs culturels devront être payés sur d'autres crédits (fonds propres ou autres subventions).

La validation est effectuée par le chef d'établissement depuis la page « **Suivi des actions pass Culture** », menu « **Etablissement** » ([voir section « Réserver » de ce guide](#)).



Pour rappel, une offre pass Culture doit obligatoirement être associée à un projet pour pouvoir être validée.

Un courriel d'information est envoyé au rédacteur de projet ayant fait la préservation (voir exemple ci-après).

Sujet du courriel : Réservation d'une offre pass Culture : Titre de l'offre

Madame, Monsieur,

Une offre pass Culture que vous avez pré-réservée a été validée par votre chef d'établissement.

Détail de l'offre :

Numéro de réservation : 152

Titre : offer 39 pour eac_rejected interventionArea 56

Partenaire culturel : real_venue 1 eac_rejected

Date : le 27/05/23 à 18:04

Nombre de places : 25

Prix : 100 €

Pré-réservée par M. COMPTE TEST

Contact partenaire culturel :

Téléphone : +33199006328

Courriel : collectiveofferfactory+contact@example.com

Retrouvez toutes les informations concernant cette pré-réservation sur votre page de suivi pass Culture au sein de l'application ADAGE.


Bien cordialement,
L'équipe ADAGE

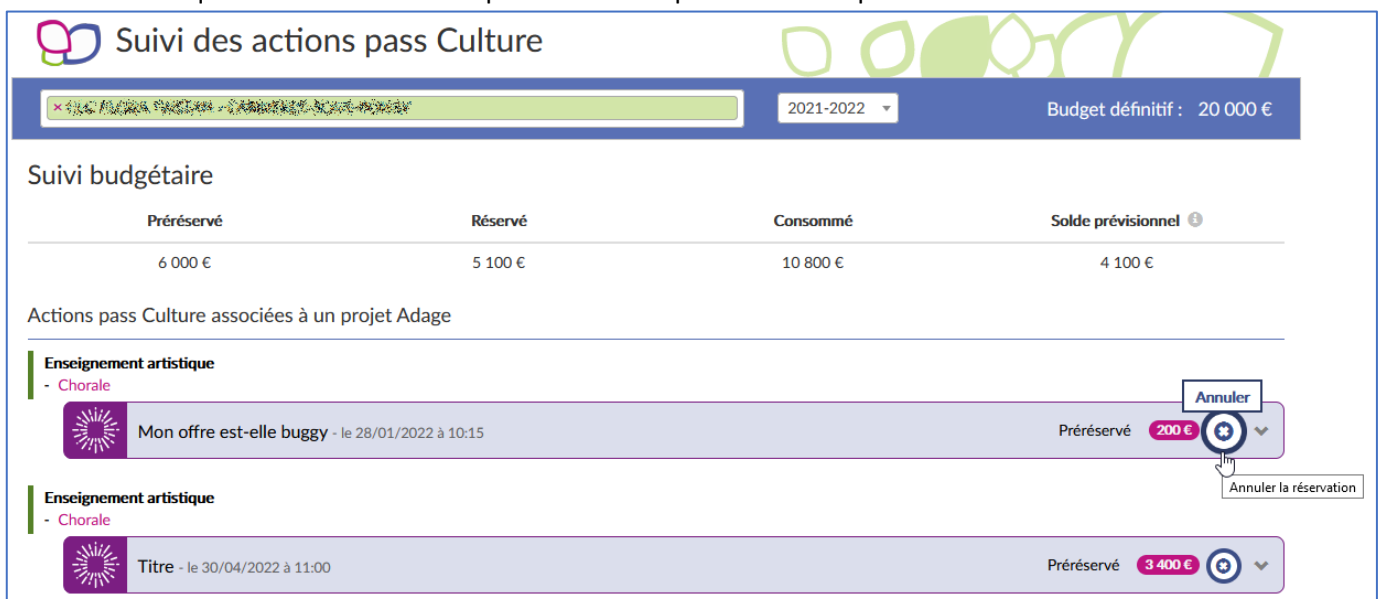
Ceci est un message automatique généré par l'application ADAGE. Merci de ne pas y répondre.

Courriel de démonstration.

4.6 Annulation d'une pré-réservation

Une pré-réservation peut être annulée par le rédacteur de projet l'ayant pré-réservée tant qu'elle n'a pas été confirmée (réservée) par le chef d'établissement.

Pour annuler une pré-réservation, allez sur la page « **Suivi des actions pass Culture** » via le menu « **pass Culture > Suivi pass Culture** ». Cliquez sur le bouton  pour annuler la pré-réservation pour votre établissement.





Suivi des actions pass Culture

2021-2022 Budget définitif : 20 000 €

Pré-réservé	Réservé	Consommé	Solde prévisionnel
6 000 €	5 100 €	10 800 €	4 100 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

- Enseignement artistique - Chorale
 - Mon offre est-elle buggy - le 28/01/2022 à 10:15 Pré-réservé 200 €  Annuler
- Enseignement artistique - Chorale
 - Titre - le 30/04/2022 à 11:00 Pré-réservé 3 400 € 

Un message de confirmation apparaît, cliquez sur le bouton « **Annuler** » pour valider.

Confirmation de décision ×

Voulez-vous **annuler** cette action pass Culture ?

Cette action est irréversible. L'action sera toujours visible dans votre suivi mais ne sera plus modifiable.


Fermer
Annuler

La préservation passe au statut « annulé par l'établissement » ([voir section « Annuler par l'établissement » de ce guide](#)).

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Enseignement artistique

- Chorale



Mon offre est-elle buggy - le 28/01/2022 à 10:15

Annulé par l'établissement 200 €

Un courriel d'information est envoyé au chef d'établissement au moment de l'annulation, le rédacteur de projet ayant fait l'annulation est en copie (voir exemple de courriel ci-après).

Sujet du courriel : Annulation d'une offre pass Culture : Titre de l'offre

Madame, Monsieur,

Une offre pass Culture préservée sur votre établissement a été **annulée** par M. Reda Khteur.

Détail de l'offre :

Numéro de réservation : 81
 Titre : offre refusée
 Partenaire culturel : [EAC] Lieu factice du CNL 0
 Date : le 12/04/23 à 11:07

Nombre de places : 20
 Prix : 1 200 €

Préservée par **M. Reda Khteur**

Contact partenaire culturel :

Téléphone : 0101010101
 Courriel : miss.rond@point.com

Retrouvez toutes les informations concernant cette préservation sur votre page de suivi pass Culture au sein de l'application ADAGE.

Bien cordialement,
 L'équipe ADAGE

Ceci est un message automatique généré par l'application ADAGE. Merci de ne pas y répondre.

Courriel de démonstration.

4.7 Suppression d'un projet avec une offre pass Culture associée

Il est possible de supprimer un projet dans **ADAGE**, même si une ou plusieurs actions pass Culture lui sont associées.

Les actions pass Culture rattachées à l'élément supprimé ne seront pas modifiées, leur statut (pré-réservée, réservée, consommée ou annulée) restera le même.

Les offres pré-réservées, réservées et consommées doivent être de nouveau associées à un projet. Elles sont disponibles dans le menu déroulant « **Ajouter une action pass Culture** » dans chaque projet pour tous les rédacteurs de l'établissement.

4.7.1 Exemple de suppression d'un enseignement artistique avec des actions pass Culture associées

1) Consultation du suivi pass Culture.

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Enseignement artistique
- Chorale



	New offer - le 25/12/2021 à 10:45	Pré-réservé 600 €	   
	ma nouvelle offre eac - le 22/01/2022 à 15:00	Pré-réservé 600 €	   

Appel à projets



On voit deux actions pass Culture « New offer » et « ma nouvelle offre EAC » associées à un enseignement artistique, leur statut est « **pré-réservé** ».

2) Suppression de l'enseignement artistique dans le volet culturel.

Enseignement artistique
Chorale





Classes engagées :


- 21 4EME - QUATRIEME 1 (4EME1) 
- 21 4EME - QUATRIEME 2 (4EME2) 

Domaines artistiques et culturels :

- Musique

Actions pass Culture :

	New offer - le 25/12/21 à 10:45	Pré-réservé 600 €	
	ma nouvelle offre eac - le 22/01/22 à 15:00	Pré-réservé 600 €	



Valorisation 

Suppression d'un enseignement artistique ×

Voulez-vous vraiment supprimer cet enseignement artistique ?

Fermer
Supprimer

3) Consultation du suivi pass Culture.

Actions pass Culture non associées à un projet Adage		
	Offre de démonstration - le 24/12/2021 à 09:30	Annulé par le partenaire 200 €
	New offer - le 25/12/2021 à 10:45	Pré-réservé 600 €
	ma nouvelle offre eac - le 22/01/2022 à 15:00	Pré-réservé 600 €

Les actions sont toujours au statut « **pré-réservé** » mais ne sont plus associées à un projet ou une action dans ADAGE.

4) Formulaire de saisie.

Elles sont de nouveau disponibles dans la liste des actions pass Culture pouvant être associées dans les formulaires.

Ajout d'une action pass culture
✕

Action :

Classes inscrites :

New offer	le 25/12/2021 à 10:45
ma nouvelle offre eac	le 22/01/2022 à 15:00

4.8 Annulation d'un projet avec une offre pass Culture associée

En cas d'annulation d'un projet, les actions pass Culture associées ne sont **ni dissociées ni modifiées**.

Valorisation :

Action annulée : Oui

Bilan :

Projet annulé.

Action Annulée
Une ou des sorties ou visites culturelles
✕

Exposition Barthélémy Togo

Classes engagées :

26 3EME - TROISIEME 1 (3EME1)	✕
27 3EME - TROISIEME 3 (3EME3)	✕

Domaines artistiques et culturels :

- Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués
- Patrimoine et archéologie

Structures culturelles :

- Musée du Quai Branly - PARIS 7E ARRONDISSEMENT

Piliers de l'EAC :

Rencontrer : **OUI**

Pratiquer : **NON**

Connaître : **OUI**

Actions pass Culture :



Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 10/01/22 à 11:25

Pré-réservé 1 000 €

Valorisation :

Bilan :

Action pass Culture toujours associée.

5 Suivi des actions pass Culture

Le « **Suivi pass Culture** » est accessible depuis le menu « **pass Culture > Suivi pass Culture** », en écriture aux « **chefs d'établissement** » et en lecture seule aux « **rédacteurs de projet** ».



The screenshot shows the top navigation bar of the ADAGE application. The 'pass Culture' menu is open, highlighting 'Suivi pass Culture'. Other options include 'Partenaires culturels', 'Offres pass Culture', and 'Aide'. The user is logged in as 'COMPTES TEST' with the role 'RÉDACTEUR DE PROJET - CLG FLORA TRISTAN - CARRIERES-SOUS-POISSY'.

5.1 Présentation

Les changements de statuts d'une action pass Culture se font via les boutons situés à droite dans le bandeau de l'action pass Culture.



The screenshot displays the 'Suivi des actions pass Culture' interface. At the top, there is a search bar, a dropdown for the year '2021-2022', and the 'Budget définitif : 20 000 €'. Below this is a 'Tableau du suivi budgétaire' (Budget tracking table) with the following data:

Pré-réserve	Réserve	Consommé	Solde prévisionnel
11 960 €	0 €	10 800 €	9 200 €

Below the table, there are two sections: 'Actions pass Culture associées à un projet Adage' and 'Actions pass Culture non associées à un projet Adage'. The first section shows two actions: 'Product 22 - le 04/12/2021 à 00:01' (Consommé 1 200 €) and 'Visitez le Panthéon, Chef d'œuvre de l'architecte Soufflot - le 05/01/2022 à 00:01' (Pré-réserve 1 200 €). The second section shows four actions: 'Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 01/01/2022 à 00:01' (Pré-réserve 1 200 €), 'Visite de la mine Gabe Gottes - le 01/01/2022 à 00:01' (Pré-réserve 1 200 €), 'Product 28 - le 04/12/2021 à 00:01' (Consommé 1 200 €), and 'Clued'au Château - le 29/12/2021 à 00:01' (Pré-réserve 1 200 €). Annotations highlight key elements: 'Action (ou projet) à laquelle l'action pass Culture est associée' points to the project name; 'Date et heure de la prestation' points to the date and time; 'Statut' points to the status (Pré-réserve or Consommé); 'Montant' points to the amount (1 200 €); and 'Détacher' points to the detach button.

Données de démonstration.

5.1.1 Détail d’affichage d’une action pass Culture

Un clic sur la ligne d’une action pass Culture affiche le détail de l’offre.

Visitez le Panthéon, Chef d’œuvre de l’architecte Soufflot - le 05/01/2022 à 00:01

Pré-réservé 1 200 €

Opéra Royal de Versailles

Séance de cinéma jusqu’à 30 places multi-niveaux
1 rue des polissons, Paris 75017

Une description multi-lignes.
Où il est notamment question du nombre d’élèves.
Nbr d’élèves max: 50

Public cible
CAP - 1re année
CAP - 2e année
Lycée - Seconde
Lycée - Première

Durée
1h

Détail du prix total
Le prix inclus l’accès à la séance et un atelier une fois la séance terminée.
1000 caractères max.

Contact
miss.rond@point.com
01010100101

Cette offre est accessible aux publics en situation de handicap
Moteur, Visuel

Statut

Montant

Boutons pour modifier le statut

Informations concernant l’offre

Classes engagées
- Mme NOM11410556 - 22 3EME - 3ème A (3A)
- Mme NOM11410793 - 25 4EME - test

Classe(s) inscrite(s)

Date limite de confirmation : 24/12/2021 à 00:01

Pré-réservé le 14/12/2021 à 00:01 par M. Reda Khteur

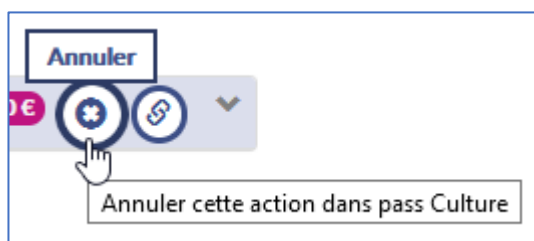
Identification de la personne ayant fait la pré-réservation

Présentation d’une offre pass Culture.

5.1.1.1 Iconographie

Pour en savoir plus sur l’action d’un bouton, laisser le pointeur de la souris, sans cliquer, sur une icône pour afficher son libellé et son info bulle.

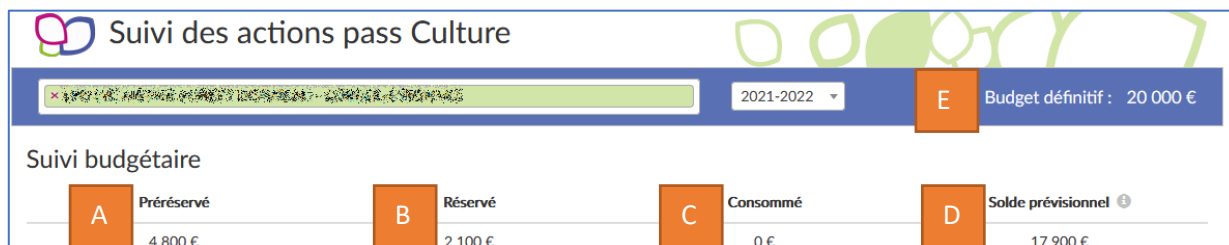
Exemples :



5.2 Suivi budgétaire

Le tableau de suivi budgétaire présent en haut de la page « Suivi des actions pass Culture » présente :

- (A) Le montant total de toutes les offres ayant le statut « **pré-réservé** » pour l'établissement
- (B) Le montant total de toutes les offres ayant le statut « **réservé** » pour l'établissement
- (C) Le montant total de toutes les offres ayant le statut « **consommé** » pour l'établissement
- Le « **solde prévisionnel** » (D) correspond au « **budget prévisionnel ou définitif** » (E) moins le « **réservé** » (B) et le « **consommé** » (C).



5.2.1 Budget prévisionnel

Le « **budget prévisionnel** » est calculé à partir des effectifs prévisionnels de l'établissement, communiqués par les chefs d'établissement au mois de mai de l'année N-1.



Il est à noter que les établissements ne peuvent utiliser que 80% de ce budget tant qu'il est « prévisionnel ».



5.2.2 Budget définitif

Le « **budget définitif** » est calculé à partir du constat d'effectifs réels de l'établissement, intégré par la DGESCO.



5.3 Détail des statuts et actions possibles dans ADAGE pour une offre pass Culture

5.3.1 Pré-réserver

Pour plus d'informations sur cette action, consulter [la section « Pré-réserve d'une offre pass Culture » de ce guide](#).

- Réalisable par : les rédacteurs de projet et le chef de l'établissement.
- Statut initial : (aucun).
- Statut final : pré-réservé.

Cette action entraîne aussi l'envoi d'un message (voir section « [Pré-réserve d'une offre pass Culture](#) »).

5.3.2 Réserver

Pour plus d'informations sur cette action, consulter [la section « Validation de la préreservation » de ce guide](#).

Le chef d'établissement confirme la préreservation de l'offre en cliquant sur le bouton « **Confirmer la réservation** » dans la page « [pass Culture > Suivi pass Culture](#) » :



Cette action entraîne aussi l'envoi d'un message de confirmation au partenaire culturel.

Le tableau de « **Suivi budgétaire** » est modifié. Le montant de la réservation est retiré de la colonne « **Pré-réservé** », ajouté dans la colonne « **Réservé** » et soustrait du « **Solde prévisionnel** ».

Suivi budgétaire				
Pré-réservé	Réservé	Consommé	Solde prévisionnel ⓘ	
7 100 €	0 €	1 000 €	19 000 €	

Avant réservation

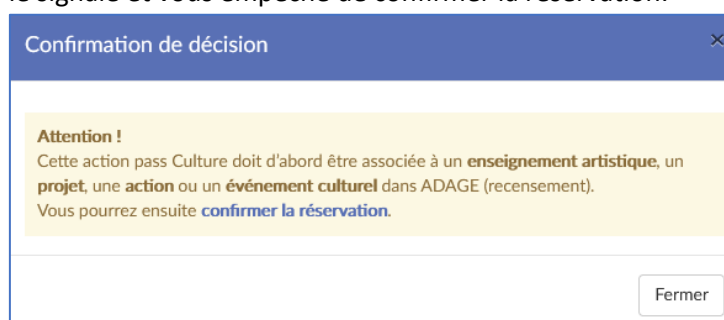
Suivi budgétaire				
Pré-réservé	Réservé	Consommé	Solde prévisionnel ⓘ	
5 900 €	1 200 €	1 000 €	17 800 €	

Après réservation

Cette action doit être faite avant la « **date limite de confirmation** ».

5.3.2.1 Cas des actions pass Culture non associées à un projet

Une action pass Culture ne peut être confirmée que si elle est associée dans ADAGE à un projet. Si tel n'est pas le cas, alors un message vous le signale et vous empêche de confirmer la réservation.



5.3.3 Annulation par l'établissement

Le chef d'établissement peut annuler une préservation ou une réservation. Il n'est alors plus possible d'associer l'offre à un projet, ni de consommer cette offre.

Un courriel est envoyé au rédacteur de projet ayant fait la préservation, le chef d'établissement est en copie.

Sujet du courriel : Annulation d'une offre pass Culture : Titre de l'offre

Madame, Monsieur,

Une offre pass Culture que vous avez préservée a été **annulée** par votre chef d'établissement.

Détail de l'offre :

Numéro de réservation : 152

Titre : offer 39 pour eac_rejected interventionArea 56

Partenaire culturel : real_venue 1 eac_rejected

Date : le 27/05/23 à 18:04

Nombre de places : 25

Prix : 100 €

Préservée par **M. COMPTE TEST**

Contact partenaire culturel :

Téléphone : +33199006328

Courriel : collectiveofferfactory+contact@example.com

Retrouvez toutes les informations concernant cette préservation sur votre page de suivi pass Culture au sein de l'application ADAGE.

Bien cordialement,
L'équipe ADAGE

Ceci est un message automatique généré par l'application ADAGE. Merci de ne pas y répondre.

Courriel de démonstration.

Le partenaire culturel est aussi informé de l'annulation. Le suivi budgétaire est modifié en conséquence.

Cette action doit être faite avant la « **date limite d'annulation** ».

- Réalisable par : le chef d'établissement.
- Statut initial : préservé ou réservé.
- Statut final : annulé par l'établissement.

Une offre annulée reste associée à son projet dans **ADAGE** et est visible des profils ayant le droit d'écriture sur le volet d'établissement.

5.3.4 Consommé

Ce statut apparaît une fois que la prestation du partenaire culturel a été payée par la société SAS pass Culture.

5.3.5 Annulé par le partenaire

L'offre a été annulée par le partenaire culturel proposant l'offre depuis son interface professionnelle pass Culture.

Sujet du courriel : Annulation d'une offre pass Culture par votre partenaire culturel : titre de l'offre

Madame, Monsieur,

Une offre pass Culture que vous avez pré-réservée a été **annulée** par votre partenaire culturel.

Détail de l'offre :

Numéro de réservation : 71

Titre : brouillon d'offre

Partenaire culturel : [EAC] Lieu factice du CNL 2

Date : le 23/09/23 à 02:00

Nombre de places : 20

Prix : 1 200 €

Pré-réservée par **M. Reda Khteur**

Contact partenaire culturel :

Téléphone : 0101010101

Courriel : miss.rond@point.com

Retrouvez toutes les informations concernant cette pré-réserve sur votre page de suivi pass Culture au sein de l'application ADAGE.

Bien cordialement,
L'équipe ADAGE

Ceci est un message automatique généré par l'application ADAGE. Merci de ne pas y répondre.

Courriel de démonstration.

5.3.6 Détacher une action

Il est possible de détacher une action directement depuis le « **Suivi pass Culture** » pour l'associer ensuite à un autre projet dans le volet culturel.

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Enseignement artistique
- Chorale

Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 03/01/2022 à 00:01 1 000 €    Détacher

Pré-réservé Détacher cette action pass culture du projet ADAGE

Actions pass Culture non associées à un projet Adage



Product 19 - le 04/12/2021 à 00:01 Consommé 1 200 €

Avant détachement

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Aucune action pass Culture associée à un projet adage

Actions pass Culture non associées à un projet Adage

Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 03/01/2022 à 00:01 Pré-réservé 1 000 €   ▼

Product 19 - le 04/12/2021 à 00:01 Consommé 1 200 € ▼

Après détachement

- Réalisable par
 - les rédacteurs de projet et le chef de l'établissement directement dans les projets.
 - le chef d'établissement depuis le « **Suivi pass Culture** ».
- Pas de changement de statut.
- L'action pass Culture n'est plus associée à aucun projet dans **ADAGE**.

Annexes

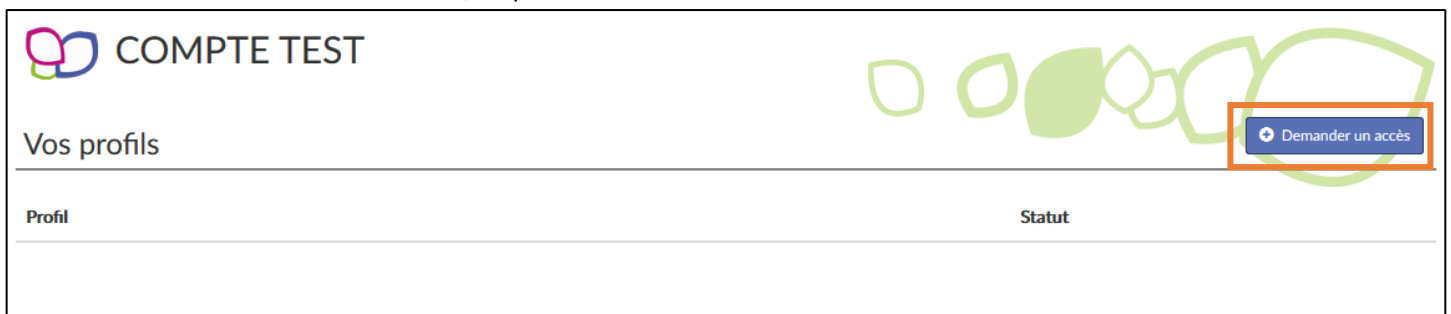
A. Mon compte

La page « **Mon compte** » permet à l'utilisateur de voir le ou les profils spécifiques qui lui ont été accordés ainsi que de faire une demande pour obtenir un profil spécifique (liste des profils disponible en annexe du « **Guide_établissement** » accessible dans l'application via le menu « **Aide > Guides et assistance** »).



A.A. Demande d'accès

Pour faire une demande d'accès, cliquer sur le bouton « **Demander un accès** » :



Sélectionner le « **Périmètre** », la « **Zone** » et le « **Profil** » puis cliquer sur le bouton « **Enregistrer** ».

Nouvelle demande d'accès utilisateur
×

ATTENTION !
 La demande d'un accès spécifique doit être accompagnée d'un échange pour **accord préalable** avec l'administrateur concerné.
 Un courriel lui sera automatiquement envoyé lors de l'enregistrement de votre demande.
 Un second courriel vous sera envoyé lorsque l'administrateur aura accepté ou refusé votre demande.

Accès utilisateur

Périmètre :

Zone :

Profil :

La demande est enregistrée au statut « **en attente** » et un courriel est envoyé aux gestionnaires de la zone.



A.B. Décision du gestionnaire

L'utilisateur ayant fait la demande est informé de la décision du gestionnaire par courriel :

Votre demande d'accès spécifique a été acceptée par COMPTE TEST (Administrateur technique).

Profil demandé : Rédacteur de projet CLG [REDACTED]

Ceci est un message automatique généré par l'application ADAGE. Merci de ne pas y répondre.

Exemple en cas d'acceptation.


Votre demande d'accès spécifique a été refusée par COMPTE TEST (Administrateur technique).

Profil demandé : Pilote académique VERSAILLES

Ceci est un message automatique généré par l'application ADAGE. Merci de ne pas y répondre.

Exemple en cas de refus.

La page « **Mon compte** » est mise à jour avec le nouveau profil et l'historique des demandes :



COMPTE TEST

Vos profils

Statut

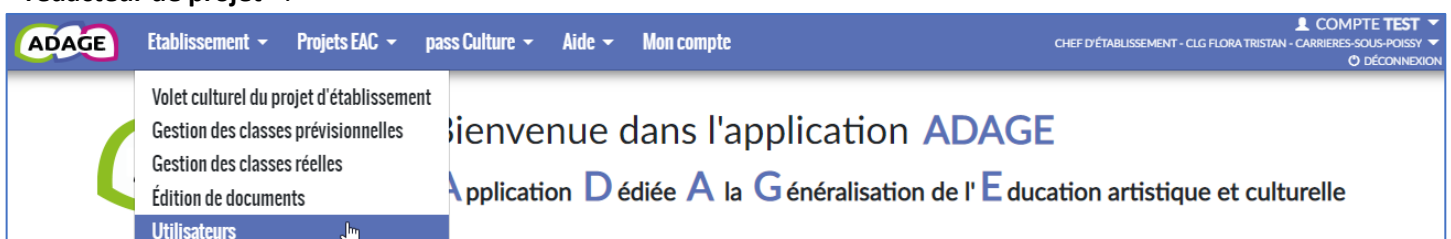
Profil	Statut
Rédacteur de projet - CLG [REDACTED]	ACTIF

Historique des demandes

Profil	Date de demande	Décision
Pilote académique - VERSAILLES	saisie le 30/09/2020 à 09:53	Refusée le 30/09/2020 à 09:53 par TEST COMPTE (Administrateur technique)
Rédacteur de projet - CLG [REDACTED]	saisie le 30/09/2020 à 09:25	Acceptée le 30/09/2020 à 09:39 par TEST COMPTE (Administrateur technique)

B. Menu Etablissement > Utilisateurs

Les chefs d'établissements ont accès à la gestion des utilisateurs pour créer des utilisateurs et leur donner le profil « **rédacteur de projet** ».



ADAGE Etablissement Projets EAC pass Culture Aide Mon compte

COMPTE TEST
CHEF D'ÉTABLISSEMENT - CLG FLORA TRISTAN - CARRIERES-SOUS-POISSY

Volet culturel du projet d'établissement
Gestion des classes prévisionnelles
Gestion des classes réelles
Édition de documents
Utilisateurs

Bienvenue dans l'application **ADAGE**
Application D édiée A la Généralisation de l'É ducation artistique et culturelle

Les rédacteurs de projet ont quasiment les mêmes droits que les chefs d'établissement, ils peuvent :

- Gérer les projets :
 - Répondre aux appels à projets.
 - Recenser des enseignements artistiques, des projets liés à un dispositif ou à l'initiative de l'établissement.
- Gérer les classes.
- Préréserver des offres pass Culture et les associées à des projets.

pour leur établissement. Les rédacteurs de projet sont automatiquement ajoutés dans les listes référençant les personnels de l'établissement et peuvent ainsi être référencés dans les projets.

Les rédacteurs de projet ne peuvent pas :

- Créer d'autres utilisateurs.
- Saisir/modifier la partie « **analyse de la situation** » dans les « **informations établissement** » du volet culturel.
- Saisir/modifier l'« **avis du chef établissement** » dans les projets
- Réserver une offre pass Culture.

B.A. Ajout d'un utilisateur

Cliquer sur le bouton « **Ajouter un utilisateur** » :



Sélectionner l'agent, **parmi ceux affectés sur l'établissement**, à qui donner le profil rédacteur dans la liste déroulante puis cliquez sur le bouton « **Enregistrer** ».



L'utilisateur a maintenant le profil « **rédacteur de projet** » pour votre établissement. Il peut désormais faire des saisies pour l'établissement.



Pour donner un profil « **rédacteur de projet** » à un personnel non affecté à l'établissement, ce dernier devra en faire la demande depuis sa rubrique « [Mon Compte](#) ».